

Nom :
Prénom :

Document d'entrée en relation

FICHE D'INFORMATION LEGALE

Si vous choisissez de confier une mission au cabinet MAILLART Conseil et vous faire assister par un professionnel réglementé et contrôlé. Vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

I. Le cabinet MAILLART CONSEIL

Informations légales :

Notre cabinet a son siège social au 128 rue d'Epargnemailles 02100 SAINT QUENTIN

SIREN : 478 657 257

APE 6622Z

www.maillartconseil.fr

En cas de réclamation, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

MAILLART CONSEIL

128 rue d'Epargnemailles– 02100 St QUENTIN

◆ Tél : 03.23.04.12.12 ◆ Fax : 03 23 62 63 88 ou par mail à contact@maillartconseil.fr

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse finale apportée à votre réclamation, vous pouvez saisir le médiateur suivant :

→ La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09

<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

→ Le Médiateur de l'Anacofi – 92 Rue d'Amsterdam, 75009 Paris

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Benoit Maillart pour la gestion administrative du dossier et transmises aux compagnies et sociétés de gestion en fonction des besoins liés au projet en cours.

Elles sont conservées pendant une durée minimum de cinq ans et sont destinées dans un premier temps à vous communiquer notre lettre trimestrielle ou toute information liée à vos dossiers

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant notre secrétariat au 03 23 04 12 12

ou par mail : contact@maillartconseil.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données à la même adresse mail : contact@maillartconseil.fr

Ou par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus.

En cas de désaccord persistant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés, 3 place de Fontenoy, 75007 Paris.

II. Statuts légaux et autorités de tutelle

Anne-Véronique Maillart et Benoit MAILLART, co-gérants de la société est immatriculée au registre unique des intermédiaires en assurance, finance (**ORIAS**) sous le N° 07019341 (1, rue Jules Lefebvre – 75311 Paris cedex 03 ♦ Tél : 01 53 21 51 70 ♦ Fax : 01 53 21 51 95)

Vous pouvez consulter cette immatriculation sur le site internet ORIAS :

<https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementées suivantes :

IAS (Intermédiaire en Assurance) courtier de type B, niveau 1, cabinet n'étant pas soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Les compagnies ou courtiers grossistes sont indiqués page 5 de ce document.

Les activités d'IAS sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) Adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://acpr.banque-france.fr/>

Le cabinet adhère à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI.

Notre cabinet dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code des assurances.

III. Assurance responsabilité civile professionnelle et garantie financière

Souscrites auprès de : LLOYD'S Insurance Compagny SA, Bastion Tower, Marsveldplein 5, 1050 Brussels. Numéros de polices : 18539992.

Pour un montant de :	IAS
Responsabilité Civile professionnelle :	2 320 000 €

Nous nous sommes engagés à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI**. Celui-ci est disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou au cabinet.

IV. Partenaires, compagnies et fournisseur

Nom	Société de gestion	Type d'accord	Mode de rémunération
AFI ESCA	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
AG2R La Mondiale	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
ALLIANZ	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
ALPTIS	Courtier grossiste	Intermédiaire assurance	Commissions
APREP	Courtier grossiste	Intermédiaire assurance	Commissions
APRIL	Courtier grossiste	Intermédiaire assurance	Commissions
ASAF	Courtier grossiste	Intermédiaire assurance	Commissions
AVA	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
AVA	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
AXA France VIE	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
CARDIF	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
CNP	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
ENTORIA	Courtier grossiste	Intermédiaire assurance	Commissions
EPSEN	Société de gestion	Intermédiaire assurance	Commissions
ERES	Société de gestion	Intermédiaire assurance	Commissions
FEEFTY	Plate-forme	Intermédiaire assurance	Commissions
GAN ASSURANCE	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
GENERALI	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
GENERALI Luxembourg	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
GSMC	Mutuelle	Intermédiaire assurance	Commissions
HENNER	Courtier grossiste	Intermédiaire assurance	Commissions
Malakoff Humanis	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
METLIFE	Courtier grossiste	Intermédiaire assurance	Commissions
NORTIA GROUPE DLPK	Courtier grossiste	Intermédiaire assurance	Commissions
Quatrem	institution de prévoyance	Intermédiaire assurance	Commissions
REPAM	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
SELENCIA Patrimoine	Courtier grossiste	Intermédiaire assurance	Commissions
SURAVENIR VIE PLUS	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
SWISSLIFE ASSURANCE	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions
VERALTI GROUPE APICIL	Assureur	Intermédiaire assurance	Commissions

Les noms des autres compagnies avec lesquelles nous avons un accord, seront communiqués sur simple demande.

Notre cabinet vous informe que nous réalisons plus de 10% de notre chiffre d'affaires avec la compagnie GENERALI.

V. Mode de Facturation et Rémunération du professionnel

Mode de facturation et rémunération du professionnel en IAS

Le mode de facturation est sous forme de frais de dossier d'un montant de 100€ maximum en fonction de la complexité du dossier.

Le cabinet perçoit des commissions reprises dans « le devoir de conseil ». Elles dépendent de la nature du produit.

VI. Mode de communication

Les lettres d'information sont transmises par mail.

Une communication mensuelle sur les contrats d'épargne et placements.

Dans le cadre de la protection du consommateur, nous devons communiquer la démarche à suivre en cas de réclamation liée à notre activité.

VII. Traitement des réclamations (Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation, notre cabinet peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 128 rue d'Epargnemailles 02100 SAINT QUENTIN

Par tel : 03 23 04 12 12

ou par mail : contact@maillartconseil.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet :

<https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

VIII. DIPLOME & EXPERIENCE

Benoit MAILLART gérant du Cabinet MAILLART Conseil exerce cette activité depuis octobre 1991.

Le cabinet existe depuis plus de 30 ans.

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Fait à

Le

Le conseiller
Benoit Maillart

Le client